

## ARRETE MUNICIPAL

### Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) délivrée par le Maire au nom de l'Etat

Vu la visite de réception avant ouverture effectuée le 30 mai 2024 dans l'Etablissement Recevant du Public (ERP) dénommé LES COULISSES D'ISAORA appartenant au groupement d'ERP dénommé GROUPEMENT PGDIS situé 59 avenue Jean Jaurès à Mozac (63200) ;

Vu la demande d'autorisation n°AT 063 245 23 R0005 présentée par JIMCO CONSEIL (Madame CORREIA Alinda) pour des travaux de création de volumes, aménagement d'un magasin de vente de matériel de coiffure et esthétique à la place d'un club fitness s'agissant de l'Etablissement Recevant du Public (ERP) dénommé LES COULISSES D'ISAORA appartenant au groupement d'ERP dénommé GROUPEMENT PGDIS situé 59 avenue Jean Jaurès à Mozac (63200) ;

Vu l'article L 111-8 du code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les articles R 111-19-13 à R 111-19-26 du code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le procès-verbal de la Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur en date du 4 juin 2024 donnant un avis favorable pour la réception des travaux de l'AT 063 245 23 R0005 et pour l'ouverture au public de l'établissement.

## A R R E T E

**ARTICLE 1 :** L'établissement dénommé LES COULISSES D'ISAORA appartenant au groupement d'ERP dénommé GROUPEMENT PGDIS situé 59 avenue Jean Jaurès à Mozac (63200) est autorisé à ouvrir au public. Les prescriptions proposées dans le procès-verbal de la sous-commission départementale pour la sécurité sont retenues et devront être intégralement respectées.

**ARTICLE 2 :** La délivrance de la présente autorisation ne dispense pas le demandeur d'obtenir avant la réalisation des travaux, les autorisations requises notamment au titre des codes de l'Urbanisme ou de l'Environnement.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis à

- L'intéressé
- La Sous-Préfecture de RIOM

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 063-216302455-20250303-25D01\_ARRET\_33-AI

Le Maire,  
Par délégation du Maire,  
**Matthieu PERONA**,  
Adjoint en charge du patrimoine et du tourisme

FAIT à MOZAC, le 3 mars 2025

Le Maire,  
Par délégation,



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de :

- Sa publication le : 03/01/2025
- Sa notification le : 03/01/2025

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

1/1

25D01\_ARRET\_33\_ERP\_03 03 2025 GROUPEMENT PGDIS ISADORA réception AT 23 R0005 + ouverture au public

Mairie de MOZAC – Rue de l'Hôtel-de-Ville – BP 13 – 63200 MOZAC - [contact@ville-mozac.fr](mailto:contact@ville-mozac.fr) - Tél : 04.73.33.71.71 / Fax : 71.76

Commune membre de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans